Belgique

La pension en question (2/3)

Trois volets. Dans le contexte gouvernemental que l'on connaît, caractérisé par de vives tensions sur toutes les matières socio-économiques, *La Libre* a décidé de revenir sur un dossier qui "traîne" depuis le début de la législature: les pensions. En tentant de répondre le plus complètement possible à trois questions cruciales.

- 1. Nos pensions sont-elles finançables à l'avenir? La question a été posée à un panel de six experts de cinq universités du pays (voir notre édition de ce samedi).
- 2. Le relèvement de l'âge légal de la retraite est-il la seule solution? Dans ce volet, la question d'éventuels vases communiquant entre le relèvement de l'âge légal de la retraite et les chiffres des malades de longue durée sera aborriée
- 3. Faut-il moduler l'âge légal de la pension avec la pénibilité du travail? Ce volet sera abordé avec des témoignages de travailleurs plus âgés ce mardi.

Social

- De nombreux pays reculent progressivement l'âge légal de la retraite vers 65 ans, voire au-delà.
- Dans la pratique, l'âge réel de retrait du marché du travail reste pourtant bien en deçà de cet âge légal de la pension.
- La stratégie adoptée est-elle suffisante?

Le relèvement de l'âge de la retraite, une stratégie payante?

e 7 mars, de nombreux citoyens français descendront à nouveau dans la rue pour protester contre le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans. Pourtant, les travailleurs français sont loin d'être les plus mal lotis d'Europe: les données rassemblées par le Centre des liaisons européennes et internationales de Sécurité sociale (Cleiss) montrent que l'âge légal actuel de départ à la retraite est égal ou supérieur à 65 ans dans une majorité des pays. Fixé à 65 ans en Belgique, il peut aller jusqu'à 67 ans en Italie ou au Danemark.

Si le Cleiss précise que "les âges légaux de chaque pays ne sont pas complètement comparables, ou du moins ne suffisent pas à comparer des systèmes de retraite", il souligne une tendance générale au relèvement de l'âge de départ à la retraite. C'est également ce que relève l'OCDE dans un rapport publié en décembre 2021. "L'âge normal de la retraite passera à 66,1 ans pour les hommes et 65,5 ans pour les femmes en moyenne dans l'ensemble des pays de l'OCDE, contre 64,2 ans et 63,4 ans, respectivement, pour la retraite en 2020."

De nombreux pays espèrent en effet pouvoir faire face au vieillissement de la population et à l'augmentation du nombre de personnes bénéficiant du régime des pensions en repoussant progressivement l'âge de la retraite. Pourtant, malgré ces réformes, la réalité est encore loin des attentes théoriques.

Le casse-tête de l'allongement des carrières

"On a l'un des plus gros écarts entre l'âge effectif de départ à la retraite, qui est en fait à peu près le même qu'en France, et l'âge légal de la pension, commente Vincent Vandenberghe, professeur à l'UCLouvain. Ça nous rappelle que réussir une réforme des retraites, ce n'est pas simplement relever l'âge. Derrière, il faut assurer en termes d'allongement de carrière." L'économiste rappelle que jusqu'aux années 1990, les travailleurs étaient fortement incités à quitter leur travail entre 55 et 60 ans. "Travailler jusqu'à 65, et a fortiori jusqu'à 66 ou 67 ans, n'est donc pas automatique", souliene-t-il.

Depuis vingt ans, l'âge effectif de retrait de la population active remonte cependant petit à petit. En Belgi"On a l'un des plus gros écarts entre l'âge effectif de départ à la retraite, qui est en fait à peu près le même qu'en France, et l'âge légal de la pension."

Vincent Vandenberghe Professeur d'économie à l'UCLouvain

22,1%

Taux d'invalidité

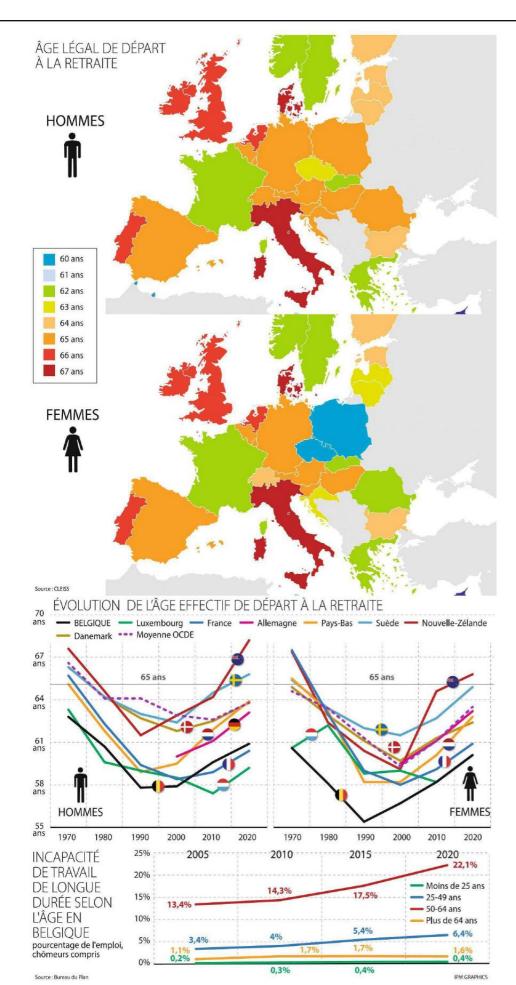
La proportion de personnes en invalidité représente aujourd'hui 22,1% de la population active des personnes âgées de 50 à 64 ans. que, le Bureau du Plan l'estime à 62,6 ans pour les hommes et 62,1 ans pour les femmes en 2020. De son côté, l'OCDE – qui utilise une méthodologie et des données de base différentes – obtient 60,9 ans pour les hommes et 60,1 ans pour les femmes en Belgique. (Pour la suite de l'article et afin de comparer de la manière la plus juste possible la situation d'un pays à l'autre, nous avons décidé d'utiliser les chiffres de l'OCDE, NdlR.)

Ce relèvement de l'âge effectif de la retraite s'explique notamment par le durcissement des conditions d'accès aux systèmes de prépension. Le nombre de "chômeurs avec complément d'entreprise" – comme on appelle désormais les prépensionnés — est en effet passé de 120322 en 2010 à 23232 en 2022.

Aussi spectaculaire qu'elle soit, la diminution du nombre de prépensionnés n'a cependant pas permis à la Belgique de quitter le fond du classement des trente-huit pays membres de l'OCDE. Seuls quatre pays ont un âge effectif moyen de sortie du marché du travail pour les hommes plus bas que la Belgique, contre cinq pour les femmes. La moyenne de l'OCDE est quant à elle bien loin, avec 63,8 ans pour les hommes et 62,4 ans pour les femmes.

"On ne peut pas réussir une réforme des retraites qui vise à relever le taux d'emploi si on n'a pas un volet emploi seniors derrière", assure le professeur, pour qui il est essentiel de se pencher sur la question de l'allongement effectif des carrières. "Il faut travailler à rassembler les conditions pour que les gens aient effectivement l'opportunité de continuer à travailler", ajoute-t-il.

Un autre problème découle du relèvement de l'âge de la retraite: l'augmentation du nombre de personnes en invalidité, qui a doublé depuis 2005. Selon les données du Bureau du Plan, la part de la population belge active en invalidité a en effet atteint 10,3% en 2020, contre 5,41% en 2005. Mais l'augmentation ne s'est pas marquée de la même manière dans toutes les catégories d'âge. La proportion de personnes en invalidité représente aujourd'hui 22,1% de la population active des personnes âgées de 50 à 64 ans. Soit une augmentation de près de 10% par rapport à 2005, nettement plus marquée que dans les autres tranches d'âges (environ +3% pour les 25-49 ans). Les maladies mentales et les mala-



dies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif représentent à elles deux plus de deux tiers des causes les plus fréquentes, tous les âges confondus.

"L'interprétation correcte qu'il faut en faire, c'est qu'on a sous-estimé la difficulté de garder à l'emploi les gens jusqu'à 65 ans. On continue donc à avoir des portes de sortie prématurées et des espèces de retraites anticipées via la maladie-invalidité", commente Vincent Vandenberghe. "Grosso modo, elle rapporte la même chose que le chômage et est totalement assimilée du point de vue du calcul de droit à la pension", ajoute-t-il.

Interrogé à propos de ce possible jeu de vases communicants, le Bureau du Plan explique ne pas disposer d'études sur les effets des réformes ayant eu lieu dans le passé. "Ce sont des analyses difficiles à réaliser car il faut imaginer une situation dans le passé où les réformes n'auraient pas eu lieu", explique la porte-parole de l'organisme. "Cependant, pour le futur, nous réalisons des analyses d'impact des réformes", précise-t-elle, renvoyant vers un rapport publié en 2015. Celui-ci prévoit une augmentation de l'âge effectif de départ à la retraite de 4,6 années (dont 2,5 directement grâce à la réforme) ainsi qu'une réduction du coût budgétaire du vieillissement de 2,1 % du PIB.

Cumuler pension et travail

Alors, comment faire pour inciter les seniors à rester à l'emploi? "En Nouvelle-Zélande, l'âge légal est de 65 ans, mais les gens quittent en moyenne l'emploi à 68 ans. C'est une situation où les gens travaillent au-delà de l'âge légal de la retraite", souligne Vincent Vandenberghe.

Une enquête menée en 2009 auprès des Néo-Zélandais âgés de 65 ans a mis en évidence les raisons pour lesquelles ils travaillent plus longtemps. Les répondants pouvaient choisir plusieurs réponses et les quatre raisons évoquées le plus fréquemment étaient "J'aime être occupé" (92 %), "J'aime mon travail" (91 %), "J'ai le sentiment d'apporter quelque chose" (90 %) et "J'aime le contact avec les autres" (83 %). Le "besoin de revenu" n'arrivait qu'en cinquième position (64 %).

Selon le professeur louvaniste, une autre raison peut expliquer cette statistique. "C'est un pays où le fait de recevoir une pension n'est pas lié à la question du travail. Il y a un âge à partir duquel on a le droit de recevoir une pension. Dans la tête des gens, le fait de commencer à recevoir cette somme d'argent n'a pas d'implication mécanique sur la question de savoir s'il faut continuer à travailler", explique-t-il.

Une façon de casser "l'effet d'horizon" pour les personnes proches de la retraite et qui voudraient cumuler la pension avec un emploi, ce qui est, depuis peu, également possible en Belgique sans limite de revenu. "C'est une des bonnes choses qu'on a pu faire en Belgique, commente Vincent Vandenberghe. Cela va faciliter l'allongement des carrières et favoriser le changement d'emploi sur cette fameuse tranche d'âge."

D'autres pistes à envisager

On l'a vu: la stratégie du relèvement de l'âge de départ à la retraite, adoptée par la majorité des pays, doit se doubler de mesures permettant d'accompagner les seniors sur le marché du travail. Et s'inscrire dans une réflexion plus globale de la carrière. "Il y a peut-être aussi des choses à faire quant à l'âge d'entrée sur le marché du travail", évoque l'économiste. Selon lui, une réflexion pourrait être menée pour inverser l'actuel allongement des études. "Un Tanguy, c'est tout aussi problématique qu'un pensionnaire."

Et entre les deux extrêmes (âge d'entrée et de sortie du marché du travail), "il y a des choses à faire", estime Vincent Vandenberghe, qui évoque par exemple le faible taux d'emploi des vieilles régions industrielles ou des populations issues de l'immigration. "C'est tout aussi important que de gagner six mois sur l'âge effectif de départ à la retraite, estime le professeur. Il n'y a pas que relever l'âge légal de la retraite. Ce qui compte, c'est préserver un certain équilibre entre la part de la population dépendante économiquement, et la population qui travaille. On peut travailler sur plein de choses."

Aurélie Demesse